

Fiche 2.1.2. – Entreprises, administrations publiques et associations.

Exercice 1 :

Pour les exemples suivants, dites si on a à faire à une entreprise ou non. Justifiez votre réponse.

	oui	non
EDF		
Une boulangerie		
Le lycée François Truffaut		
Un commissariat		
Un restaurant		
Virgin		
Les restos du cœur		
Un cabinet de dentiste		

Exercice 2 :

Voici les définitions d'entreprise, d'administration publique et d'association, à partir de ces dernières et de vos connaissances personnelles, remplir le tableau qui suit.

Une entreprise est une unité économique et juridique produisant des biens et des services pour les vendre sur un marché afin d'en tirer un bénéfice.

Une association est un regroupement de personnes qui s'unissent en vue d'un but déterminé. L'association n'a pas de but lucratif, même si elle pouvait parfois produire des biens et services.

L'administration produit des services non marchands mais ne recherche aucun bénéfice. L'administration a pour fonction d'assurer l'application des lois et la marche des services publics conformément aux directives gouvernementales ou aux directives des collectivités locales.

	Entreprise	Administration publique	Association
Objectifs			
Production marchande ou non marchande			
Financement des activités			
Exemples			